

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_B365-DE
Date de télétransmission : 24/07/2013
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013

PRÉSIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B365

OBJET : Politique culturelle - Patio du Bois de l'Aune - Demande de subvention réserve parlementaire pour travaux

Le 18 juillet 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre de Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, Vice-Président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian -

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air -

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

DGA Culture et Sport
Direction Culture
PR/DP

BUREAU DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Jean BONFILLON

Thématique : Politique Culturelle

Objet : Patio du Bois de l'Aune - Demande de subvention réserve parlementaire pour travaux.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il vous propose de solliciter une subvention d'investissement de 30 000€ sur le Fonds Parlementaire pour la création d'une œuvre au Patio du Bois de l'Aune dans le cadre de la capitale européenne de la culture.

Ce projet est soutenu par MP2013 à hauteur de 35 000€ dans le cadre des ateliers de l'Euroméditerranée.

Exposé des motifs

Par la délibération 2012_A207 du 14 décembre 2012, le Conseil de Communauté a voté l'adhésion de la CPA à MP2013. Afin de répondre aux objectifs définis par MP 2013 et dans le cadre des Ateliers de l'Euroméditerranée (AEM), le Bois de l'Aune, en s'appuyant sur l'expertise et le savoir faire de l'association « Voyons Voir », soumet un projet qui vise à soutenir la création contemporaine, produire une œuvre dans le bâtiment du Patio, qui associe des associations, des artistes et des usagers, inscrire durablement une œuvre dans une institution publique et sensibiliser des salariés et des publics du patio à la création artistique.

L'intervention porte sur un aménagement du Patio qui prend en compte :

- les différents besoins des associations en termes d'usages ;
- une dimension paysagère par l'introduction du végétal ;

A ce titre, et en vue de requalifier le Patio du Bois de l'Aune, lieu dédié à l'activité de dix-sept structures associatives indépendantes louant chacune son espace à la CPA, il convient de solliciter le fonds parlementaire afin d'obtenir une subvention de 46,15 % du montant total du budget, soit 30 000€. Le projet global ainsi que le budget prévisionnel sont annexés à la présente délibération.

Ce projet rassemblerait les associations du Patio autour d'un projet commun. La participation des associations porte sur le cahier des charges, la mise en place du projet ainsi que sur sa médiation.

Visas

VU l'exposé des motifs,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2012_A207 du Conseil de Communauté en date du 14 décembre 2012 décidant l'adhésion de la CPA à MP 2013;

Dispositif

Compte tenu de ce qui précède, Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter le Fonds Parlementaire à hauteur de 46,15 % du coût du projet, soit 30 000€ et à signer l'ensemble des documents afférents.

Annexe A- BUDGET

DEPENSES TTC	65 000,00	RECETTES TTC	65 000,00
REMUNERATION ARTISTIQUE	8 500,00	Subvention réserve parlementaire	30 000,00
Honoraires	8 500,00		
FRAIS DE PRODUCTION	34 000,00	Production Marseille-Provence 2013	35 000,00
Travaux préparatoires (nettoyage, préparation des surfaces, peintures)	2 500,00		
Construction des éléments extérieurs	22 000,00		
Aménagement paysager extérieur	3 000,00		
Éléments graphiques (stickers et signalétique)	1 500,00		
Aménagement intérieur dans les espaces communs	3 500,00		
Mobilier pour l'intérieur	1 500,00		
FRAIS TECHNIQUES	3 400,00		
Logistique (transports des éléments/régie des œuvres)	1 500,00		
Petit matériel	800,00		
Régisseur montage	1 100,00		
LOGISTIQUE	2 100,00		
Frais de déplacement	1 500,00		
Hébergement/repas	600,00		
CONCEPTION ET MAITRISE D'ŒUVRE	10 000,00		
pré-projet, étude de faisabilité, projet, cahier des charges direction artistique, accompagnement du projet, suivi du budget organisation des réunions, contractualisations, frais administratifs comptes rendus techniques, rédactions des contenus destinés à la communication, relations publiques, etc conception support de communication (visuel et charte graphique) pour affiches, invitation, dépliant, marque page et diffusion			
FRAIS ADMINISTRATION & GESTION	5 000,00		
COMMUNICATION	2 000,00		

2013_B365

OBJET : Politique culturelle - Patio du Bois de l'Aune - Demande de subvention réserve parlementaire pour travaux

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



23 JUIL. 2013